

Hobbes

Aux sources de l'État selon Hobbes, selon les *Elements of law natural and politic : ratio, oratio, ratiocinatio*

Simone Goyard-Fabre

Philopsis : Revue numérique

<https://philopsis.fr>

Les articles publiés sur Philopsis sont protégés par le droit d'auteur. Toute reproduction intégrale ou partielle doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès des éditeurs et des auteurs. Vous pouvez citer librement cet article en en mentionnant l'auteur et la provenance.

Ceci est un extrait, retrouvez nos documents complets sur philopsis.fr

Diderot, dans une lettre à Sophie Volland, s'extasiait sur "le traité sublime de la nature humaine" rédigé par Hobbes en 1640. Voilà, estimait-il, Locke et Helvétius, aussi bien que La Bruyère et La Rochefoucauld, dépassés, voire écrasés par les "vérités" relatives aux "principaux ingrédients de la nature humaine" qu'entasse Hobbes avec un ordre éblouissant. Si Diderot jugeait mauvaise la traduction que venait de donner le baron D'Holbach des treize premiers chapitres des *Elements of Law*, il en recommandait néanmoins la lecture, une fois l'an, à son enfant et à son amie. Pas plus que D'Holbach, il ne pouvait demeurer indifférent à l'universel mécanisme auquel le philosophe de Malmesbury rapportait la nature et les oeuvres de l'homme et il était frappé par l'insistance avec laquelle Hobbes, dans tous ses ouvrages d'ailleurs, scrutait la nature humaine - à la fois la nature *en* l'homme et la nature *de* l'homme. Diderot, qui désapprouvait le "hobbisme" à raison de la pente politique qui, à ses yeux, l'emportait vers l'absolutisme, avait néanmoins le tort de ne pas souligner, et probablement de ne pas saisir, le lien serré qui, selon Hobbes, rattache la politique à l'anthropologie. Or, dans le *corpus* du philosophe anglais, ce lien est essentiel. Il apparaît expressément dès les *Elements of Law*

Seulement, pour comprendre le rapport qu'entretient la politique avec l'anthropologie, il est nécessaire d'interroger à la fois les circonstances dans lesquelles fut rédigé l'écrit de 1640 et

la manière dont les thèses alors énoncées se répercuteront dans les oeuvres ultérieures du philosophe (I). Nous pourrions alors mesurer l'importance que, dans la première partie des *Elements of Law* intitulée *Human nature*, prend la coexistence de ce que D'Holbach appelle de manière pittoresque les "deux ingrédients" de la nature humaine: la passion et la raison. En effet, c'est moins la juxtaposition de ces "*two principal parts of our nature*" que leur rapport quasiment dialectique qui, sous la conduite de la raison, détermine la spécificité de l'humaine nature. C'est pourquoi il importe d'examiner ce que sont la nature, la place et la fonction de la raison qui fait l'humanité de l'homme (II). Cependant, Hobbes n'étudie la nature humaine - il le dit lui-même - que dans la mesure où sa connaissance permet de comprendre les causes profondes de la condition politique des hommes, point nodal de la réflexion du philosophe. C'est pourquoi Hobbes explique, en une démarche d'une rigueur logique exemplaire, ce qu'est l'institution de l'état civil par les pouvoirs de la raison : parce que le propre de la raison (*ratio*) est de parler (*oratio*) et de raisonner (*ratiocinatio*), le geste le plus authentique de la nature humaine est d'arracher l'homme à sa condition naturelle en édifiant l'artifice de la condition civile ou de l'Etat. L'homme, décidément, n'est pas un animal comme les autres (III).

I. Le projet philosophique de 1640

Il convient de ne pas négliger les circonstances dans lesquelles Hobbes, à 52 ans, a rédigé son premier ouvrage important. D'une part, il n'est guère douteux qu'il entend suivre la pente philosophique qui, pour rendre compte de ce qu'est la "nature humaine" par laquelle il est depuis toujours fortement intrigué, emprunte le chemin de la jeune science mécaniste de son siècle. D'autre part, troublé profondément par les événements qui, en 1640, secouent l'Angleterre, Hobbes, qui s'est volontairement exilé en France, exprime par la plume un engagement politique dont ce n'est pas la moindre originalité de plonger ses racines dans une méditation philosophique sur la nature de l'homme.

La pente philosophique de l'universel mécanisme

Si, en 1640, les *Elements of Law* sont le premier grand ouvrage philosophico-politique de Hobbes, ce n'est pas la première fois qu'il manifeste son intérêt et pour la philosophie et, plus spécialement, pour la philosophie politique. Secrétaire de Francis Bacon dans sa jeunesse, il n'ignorait rien des idées iconoclastes du Lord Chancelier. On estime probable qu'il ait traduit en latin trois essais de Bacon (*Of the true Greatness of Kingdoms and Estates, Of Simulation and Dissimulation, Of Innovations*) et, surtout, il avait dû, bien des fois, s'interroger sur le *Novum Organum* ou sur *La Nouvelle Atlantide*. De Thucydide, il avait également traduit *La Guerre du Péloponnèse* et mesuré, à travers les affres de l'histoire, le poids de la chose politique. Et puis les trois longs voyages qu'il avait effectués entre 1610 et 1636 sur le continent européen lui avaient permis de jauger l'importance de la jeune science mécaniste de Mersenne et de la méthode copernico-galiléenne que mettaient en oeuvre nombre de savants de son temps.

Mais tandis que Hobbes s'intéresse alors de plus en plus à la *philosophia naturalis*, il ne perd jamais de vue les problèmes éthiques et politiques par lesquels, à en croire Aubrey, son biographe, il aurait toujours été préoccupé depuis le temps de ses

études où, à Oxford, il lisait Aristote¹ et, comme il savait bien le grec, s'essayait à quelques dissertations sur le Stagirite. D'ailleurs, s'il se tourna vers Thucydide pour le traduire, c'est qu'il croyait trouver en cette oeuvre non seulement "une manière de philosopher différente de l'aristotélisme"², mais, parce qu'il était déjà tourmenté par des questions anthropologiques, tous les éléments d'une théorisation conceptuelle de la nature humaine. Il lui semblait que, chez l'historien grec, certaines régularités du comportement humain se tapissaient derrière le récit événementiel, par exemple en ce qui concerne le règne des passions, le rapport conflictuel des hommes, l'importance maléfique de la puissance ... En lisant Thucydide, Hobbes crut comprendre que, chez les hommes, les mêmes causes produisent *grosso modo* les mêmes effets et il en vint à se demander s'il n'existait pas une rationalité du monde humain. Or, il s'aperçut très vite que l'histoire de Thucydide est fort éloignée d'une science rigoureuse de la nature humaine : ce grand historien avait été le spectateur d'un drame ; il en était devenu le narrateur, assurément lucide et profond, mais incapable de hausser son récit au niveau d'une scientificité explicative.

L'"illumination" euclidienne qu'aurait eue Hobbes vers la quarantaine a certainement marqué un instant décisif dans sa carrière intellectuelle. Plus ou moins authentique, cet épisode permet en tout cas à Hobbes de confier, dans sa *Vita* en prose, que les *Eléments* d'Euclide sont un ouvrage prodigieux dont le type de raisonnement le "séduit" par l'élémentarisme, le déductivisme et le rationalisme qui le portent. Dès cette période, Hobbes sait que l'on peut décomposer le réel et le recomposer: qu'il s'agisse des corps en physique, de la nature humaine, des sociétés, de l'histoire ou de la politique, la méthode euclidienne offre à ses yeux un modèle d'intellection que caractérisent si bien l'organisation et la rigueur démonstrative, la logique analytique et la reconstruction déductive, qu'il voit en lui la clef méthodologique de la connaissance universelle.

La découverte du mécanisme à travers l'oeuvre de Mersenne³ vint confirmer ce qui était déjà pour Hobbes une certitude épistémologique. Dans les années 1630, il épousa la pensée de rupture qui, chez "le secrétaire de l'Europe savante", venait de susciter ce que

R. Lenoble a appelé "le miracle des années 1620"⁴. Il admirait non seulement que Mersenne eût repoussé le naturalisme aristotélicien et le panpsychisme qui rôdait en lui - la physique n'est crédible en tant que science que si elle chasse le surnaturel -, mais surtout, qu'ayant inauguré une sensibilité intellectuelle rationnelle, analytique et synthétique, il ait forgé du monde une image fondamentalement anti-aristotélicienne et anti-scolastique. Cette nouvelle épistémè, dont l'efficience dans le monde scientifique trouvait ses preuves chez Roberval, Fermat, Gassendi, Sorbière, Harvey ... fournissait à Hobbes les catégories et les schèmes qui devaient l'aider à comprendre la nature de l'homme, ses pouvoirs et ses oeuvres.

1 D'Aristote, il aurait connu la *Rhétorique*, la *Physique*, la *Métaphysique*, l'*Ethique à Nicomaque* et la *politique*.

2 Jean Bernhardt, Introduction au *Short Tract* (composé vers 1630) traduit sous le titre *Court traité des premiers principes*, PUF, 1988, p. 70.

3 Le Père Marin Mersenne (1588-1648) est un Jésuite pour qui, seule, la pensée mathématique est apte à conduire à la certitude scientifique. Entre 1630 et 1636, Hobbes rédigea un texte sur le *Tractatus opticus* de Mersenne; plus tard, toujours marqué par le mécanisme, il prépara un opuscule *De loco, motu et tempore* et composa sa *Critique du "De Mundo" de Thomas White*.

4 R. Lenoble, *Mersenne ou la naissance du mécanisme* (1942), rééd. Vrin, 1971.

Aussi Hobbes explicite-t-il, dans les *Elements of Law*, les audaces épistémologiques où l'a conduit la fréquentation d'Euclide et de Mersenne. Ayant expliqué qu'il existe deux sortes de connaissance - une "expérience des faits" et "l'évidence de la vérité"⁵ -, il établit entre elles une différence typologique fondamentale⁶. La première n'est qu'une procédure empirique de la pensée; fondée sur des consécutions de faits, la représentation y reste engluée dans les images : ce n'est qu'une présomption de science. Le second type de connaissance, au contraire, s'élève aux idées vraies et à leur enchaînement logique nécessaire. Ce mouvement d'intelligibilisation du sensible en est en même temps l'ordonnement par un réseau de relations, grâce à quoi des significations sont attribuées aux choses perçues. Intelligibilité, rationalité et signification sont les conquêtes spécifiques de la science : "l'évidence du vrai".

Ces exigences de scientificité étant définies, Hobbes précise la démarche qu'elles requièrent : au delà de la sensation et des images, il faut, dit-il, le discours et la synthèse. Il montrera que nominalisme et déductivisme sont le chemin de la rationalité nécessitante qu'exige la conceptualisation scientifique. Dès le temps, donc, où il entreprend de rédiger l'*Human nature*, Hobbes a établi, dans le pas géométrique du mécanisme, une révolution épistémologique fondée sur l'universel mécanisme et dont tous les traits font de lui un anti-Aristote.

Mais le texte de 1640 répond également à une autre préoccupation, qui montre combien, loin de s'enfermer dans une théorisation spéculative et abstraite destinée à décomposer et à recomposer, par analyse et synthèse, le monde humain, il est sensible aux événements qui en scandent le cours, notamment dans l'Angleterre fébrile de son siècle.

L'année 1640 et l'histoire chaotique d'Angleterre

La lecture des *Elements of Law* n'est pas un travail d'historien. Pourtant, pour comprendre le dessein que s'était assigné Hobbes, il n'est pas possible de ne pas interroger l'histoire dans le tourment de laquelle le philosophe s'est trouvé plongé.

Au début de sa traduction des *Elements of Law, natural and politic*, Louis Roux⁷ a retracé minutieusement le film des événements de 1640. Mais celui-ci ne livre son sens qu'inscrit dans la durée et rapporté, dans la première moitié du XVIIe siècle, au mouvement politique, alors particulièrement délicat dans le royaume anglais. Depuis la fin du XVe siècle, la dynastie des Tudor n'avait guère respecté les libertés traditionnelles dont la *Magna Carta* de Jean-sans-Terre avait, en 1215, fixé le statut : le "privilège du peuple" que le Parlement avait charge de défendre, par des pétitions et des remontrances, contre l'éventuel arbitraire du Roi, était souvent bafoué. Certes, la reine Elisabeth avait parfois convoqué le Parlement, mais elle n'avait que bien peu écouté ses avis et elle n'avait pas hésité à envoyer à la Tour de Londres les députés qui lui tenaient tête. Ses successeurs Jacques 1er puis Charles 1er, qui monta sur le trône en 1625, prétendirent, eux, gouverner sans rien demander au Parlement. En déclarant s'appuyer sur l'anglicanisme, ils installèrent peu à peu un absolutisme aveugle et obstiné. Même si Charles 1er, plus intelligent que Jacques 1er, suscita d'abord quelque confiance, il

5 *Elements of Law*, Première partie: *Human nature*, VI, 4.

6 *Human nature*, IV, 10.

7 Louis Roux, traduction *Les Eléments du droit naturel et politique*, Lyon, l'Hermès, 1977.

devint vite impopulaire en raison de son hostilité permanente envers le Parlement et de ses prétentions belliqueuses et impérialistes. Ayant dissous le Parlement à plusieurs reprises pour des motifs financiers, il décida, après le *Bill of Rights* de 1628, de se passer totalement de lui. De 1629 à 1640, il gouverna donc sans Parlement, en souverain absolu, non sans rencontrer de nombreuses difficultés pour se procurer les ressources nécessaires à sa politique ambitieuse. Le procès de Hampden (1637-1638), qui avait refusé de payer le *Ship Money*⁸ au motif qu'aucun impôt ne devait être levé sans que le Parlement eût donné son consentement, indigna le peuple. Peu de temps après, le soulèvement des Ecosais qui, profondément presbytériens, s'opposaient aux rites anglicans que voulait leur imposer l'archevêque Laud, provoqua la première brèche dans l'absolutisme du système anglais. Les Ecosais s'armèrent et résistèrent. Charles 1er leva des troupes pour les combattre. Mais comme, dans cette guerre, il lui fallait de l'argent, il convoqua le Parlement qui, ayant exigé réparation des griefs infligés au peuple anglais, fut dissous après avoir siégé trois semaines seulement: ce fut le "Court Parlement". Cependant, comme le roi avait désespérément besoin de subsides, il se résigna à une nouvelle convocation du Parlement. Le "Long Parlement" siégea cette fois de novembre 1640 à 1653. Mais, sous l'autorité de John Pym, il fut le lieu d'une opposition farouche à l'arbitraire royal.

Hobbes avait suivi avec attention les péripéties du conflit entre le Parlement et la Couronne. Son émotion était intense devant le drame d'un royaume sans argent et sans armée, où l'autorité politique se délitait totalement sous l'effet d'un mécontentement populaire grandissant. La crise dans laquelle se débattait le Pouvoir l'effrayait et il était tout près de croire que l'opposition parlementaire était en train de dépouiller le souverain de sa souveraineté. Parce qu'il avait médité de longue date sur la question politique, il mesurait la gravité de la situation : l'écart était si grand entre le Roi et le Parlement, censé représenter le Peuple, que s'installait alors ce qu'aujourd'hui nous appellerions une "crise de légitimation" du Pouvoir.

La légende veut que Hobbes, né prématurément en 1588 au milieu des terreurs inspirées à sa mère par les combats que livrait l'Armada, ait été "le frère jumeau" de la peur et, qu'éprouvant tant de crainte devant les désordres de l'Angleterre de l'année 1640, il ait préféré fuir et trouver refuge en France. L'explication est douteuse. Quoi qu'il en soit, Hobbes redoutait manifestement les conséquences funestes du conflit entre Charles 1er et le Parlement ; parce qu'il n'avait jamais caché ses sympathies pour une souveraineté monarchique et indivisible, il se croyait, à tort ou à raison, menacé par l'opposition parlementaire. Que son insécurité ait été réelle ou imaginaire, peu importe au fond. En choisissant de s'exiler, il semblait refuser de s'engager dans un combat politique. Ces apparences sont trompeuses : qu'il ait été "le premier de ceux qui avaient fui", et qu'il ait sans hésiter quitté l'Angleterre, signifie qu'il avait déjà fait parler de lui et mis sa plume au service de ses idées.

En effet, dès 1630, il avait rédigé un opuscule que Tönnies, en l'éditant, intitula *Short Tract on first Principles*. Dans la troisième section de ce mince traité, il disait clairement vouloir appliquer aux problèmes d'anthropologie, afin d'éclairer la question politique, les principes mécanistes qu'il avait exposés dans les deux premières sections. Puis, en 1640, il conçut le vaste projet d'une trilogie qui comporterait un *De corpore*, un

8 Au lieu des navires que le Roi, en vertu d'une longue coutume, était habilité à demander aux ports, Charles 1er réclama de l'argent et il le réclama au pays tout entier. Hampden avait refusé de payer "l'argent des navires".

De homine et un *De cive*; mais, bousculant l'ordre logique de ces trois études, il composa d'abord, sous la pression des événements, les *Elements of Law natural and politic* ; sans les publier (ils ne seront édités qu'en 1650), il les fit circuler sous le manteau en une version manuscrite.

Il serait téméraire de voir dans la crise anglaise la cause efficiente qui amena Hobbes à rédiger cet ouvrage. Mais, à travers les soubresauts de la vie anglaise, il avait pressenti la gravité du phénomène politique et les drames qui ébranlaient le régime anglais en avaient aiguïté la prise de conscience⁹. Comme, depuis longtemps, il réfléchissait, non point en historien ou en jurisconsulte, mais en philosophe, à la question du Pouvoir et de l'Etat, il lui apparut nécessaire d'en rechercher la problématisation profonde. En l'occurrence, son originalité est moins, comme on l'a volontiers répété, de s'engager sur les chemins de la "modernité" que d'enraciner fortement la problématisation de la chose politique dans une conception anthropologique minutieuse, marquée, de surcroît, par l'épistémologie mécaniste qu'il admirait chez les hommes de "science" de son temps. Il lui était apparu comme une évidence scientifique que le droit politique n'est pas indépendant de la nature de l'homme. Modifiant l'ordre logique qui commandait la somme philosophique dont il avait projeté l'élaboration, Hobbes composa donc en premier lieu cet ouvrage de droit politique qu'il intitula *Elements of Law natural and politic*, en quoi il fallait que l'étude de l'*Human nature* précédât en ce livre celle du *De corpore politico*. Ainsi qu'il le redira à maintes reprises et jusque dans le *Léviathan* de 1651, il importe de mettre en évidence les "fondements" et les "principes rationnels" du Pouvoir civil¹⁰. Ceux-ci, scientifiquement considérés, résident en la nature même de l'homme et il importe au premier chef de les saisir et de les comprendre.

II. Les pouvoirs de l'humaine nature

La première partie des *Elements of Law* se rapporte aux hommes en tant que "personnes naturelles" : c'est l'*Human nature*; la seconde partie se rapporte aux hommes en tant que "corps politique": c'est le *De corpore politico*.

Ceci est un extrait, retrouvez nos documents complets sur philopsis.fr

9 En 1642, à l'heure où, en France, il composa le *De Cive*, il confessa dans la Préface que les événements d'Angleterre lui avaient fait comprendre qu'il était urgent d'accorder le primat à la méditation politique.

10 *Léviathan*, chap. XXX, in traduction F. Tricaud, Sirey, p. 358-359.